



unis, nous sommes plus forts

SUP-Equip' - SNE - SNETAP

Qui sommes-nous ? Que voulons-nous

SUP-Equip'-FSU

SUP-Equip' est présent dans une vingtaine de services de l'ex-Equipement, notamment dans le « Grand Ouest » (où la FSU siège dans les CTP des DDE 29, 32, 49, 56, 79), mais aussi dans les DDE 22, 33, 83, 91, à l'ENIM (Paimpol), dans les écoles du ministère et différents services (service navigation, centre d'études, direction régionale...).

En 2003, nous avons refusé de rester à la CFDT, devenue un syndicat d'accompagnement des réformes libérales (réforme Fillon des retraites). Au sein de la FSU, première organisation syndicale des fonctionnaires de l'Etat, nous avons gardé le cap d'un syndicalisme ouvert, démocratique et à l'écoute des salarié(e)s, un syndicalisme de lutte et de propositions privilégiant l'action intersyndicale.

Depuis, nos sections se renforcent par l'adhésion de personnes venues de tous horizons.

Notre choix, c'est un syndicat où les adhérents gardent la maîtrise des décisions, un syndicat non corporatiste qui rassemble toutes les catégories, des adjoints techniques, administratifs ou des syndics des gens de mer aux ingénieurs, attachés ou inspecteurs. Nous refusons le clientélisme et défendons tous les agents, syndiqués ou non. Nous défendons les services publics au service des citoyens et des collectivités.

Nous combattons les pertes de salaire et donnons la priorité aux bas salaires. Nous refusons les logiques de primes au mérite car elles érigent l'arbitraire en règle et conduisent à des inégalités qui divisent les agents.

SNE-FSU

Le Syndicat National de l'Environnement s'est construit en même temps que le ministère chargé de l'environnement et est aujourd'hui présent et actif dans toute la sphère ex-MEDD (Administration centrale, DIREN, Conservatoire du Littoral, Agences de l'Eau, Agence des Aires Marines Protégées, Parcs Nationaux, ONCFS, ONEMA, Ademe, ...).

Pour nous, le syndicalisme ne s'arrête pas à la défense des conditions de travail, du revenu, de l'emploi. Il doit s'interroger sur la finalité sociale et écologique du travail et de l'activité humaine. Il est urgent de repenser l'ensemble des rapports sociaux, le travail, les finalités de la croissance, le partage des richesses créées, le rôle et le devenir des services publics, la place des hommes et des femmes dans la société comme dans l'entreprise, les conditions d'un véritable exercice de la démocratie. Il est vital de construire et de faire aboutir un projet collectif contre toutes les formes d'inégalités et d'exclusions, pour le développement de la solidarité entre les hommes et entre les pays, pour le droit de

tous à l'éducation, à la santé et à un revenu décent, pour le droit de tous à vivre dans un environnement de qualité. C'est dans un but de conquêtes de nouveaux droits, de mieux vivre, d'un environnement de qualité, d'une société plus solidaire et d'une citoyenneté participative que le SNE engage ses actions.

Le Syndicat National de l'Environnement s'adresse à tous les personnels qui, sur l'ensemble du territoire national, exercent des missions dans le domaine de l'environnement :

- Connaissance et gestion des milieux naturels
- Police et gestion de la faune et de la flore sauvages, terrestres et aquatiques
- Prévention des pollutions de l'air, des sols et des eaux
- Développement de technologies propres, économes en énergie et en ressources naturelles
- Prévention des risques technologiques et naturels
- Gestion des déchets
- Evaluations environnementales et Economie de l'environnement.

SNETAP-FSU

Créé en 1965 avec les premiers établissements publics d'enseignement agricole, le SNETAP-FSU est le syndicat majoritaire de l'Enseignement Agricole Public et syndique toutes les catégories de personnels (TOS, administratifs, enseignants, CPE et personnels de vie scolaire, personnels de direction, chefs d'exploitations...). Il représente les personnels de l'enseignement dans tous les CTP régionaux, centraux et ministériels et dans toutes les CAP (PLPA, PCEA, CPE, adjoints administratifs, SASU, attachés, adjoints techniques...).

Depuis la dissolution de l'AGEMA et le passage des lycées maritimes sous statut public en 2002, le SNETAP-FSU est présent dans l'enseignement maritime où il syndique de nombreuses catégories de personnels (PLPA, contractuels enseignants, CPE, OEA...). Dans plusieurs établissements, le SNETAP-FSU est devenu la première organisation syndicale en nombre d'adhérents.

Le SNETAP-FSU se bat depuis 2002 pour obtenir la parité totale (en termes de dotations de fonctionnement, de postes, de statuts et d'obligations de service) entre enseignement agricole public et enseignement maritime. Dans les CAP et les CTP et auprès des deux directions ministérielles concernées (DAM et DGER, mais aussi auprès du Secrétariat Général du ministère de l'Agriculture), notre organisation syndicale oeuvre pour

la défense de tous les personnels sans aucune distinction.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire du taux très élevé de précarité (30 % en moyenne et jusqu'à 50 % dans certains établissements) qui touche durement les personnels de l'enseignement maritime, un taux plus de deux fois supérieur à ce qu'il est dans l'enseignement agricole public ou à l'Education Nationale. Nous demandons qu'un plan de déprécarisation d'urgence soit mis en place et que soient créés en nombre suffisant des postes de titulaires dans tous les services (vie scolaire et documentation, services administratifs) permettant un bon fonctionnement des établissements. Nous nous battons aussi pour que tous les personnels puissent progresser dans leur carrière et nous n'acceptons pas que les conditions posées lors du passage des établissements sous statut public soient figées dans le marbre alors que de nombreuses catégories de personnels ont aujourd'hui très peu, voire aucune perspective de promotion professionnelle (OEA, PNT, ACET...).

Enfin, nous demandons que le ministère de la fonction publique ouvre une véritable négociation avec les organisations syndicales représentatives des personnels pour compenser la perte du pouvoir d'achat des agents (près de 10 % depuis 2000) et revaloriser nos salaires - par une refonte globale des grilles indiciaires - et nos missions.



**Consultation Générale
Renouvellement
des CTP / CHS des DRAM**

**20 novembre 2008
Votez et faites voter FSU
SNETAP-FSU - SUP'EQUIP-FSU - SNE-FSU**

CONSULTATION GÉNÉRALE - DRAM



unis, nous sommes plus forts

l'enseignement agricole



Consultation Générale Renouvellement des CTP / CHS des DRAM



**20 novembre 2008
Votez et faites voter FSU
SNETAP-FSU - SUP'EQUIP-FSU - SNE-FSU**

La revue de l'enseignement agricole public - Enseignement technique - Enseignement supérieur - Formation professionnelle

n° spécial
NOVEMBRE 2008

**DRAM
consultation générale 2008**

Nos coordonnées :
SNETAP-FSU : snetap@snetap-fsu.fr
SUP-Equip'-FSU : contact@sup-equip.org
SNE-FSU : sne@ecologie.gouv.fr

RGPP : Quelles conséquences pour le service public, l'emploi, les conditions de travail ?

Pour les services déconcentrés

Au MEEDDAT, la restructuration induite par la révision générale des politiques publiques (RGPP) laisse les agents désorientés et inquiets, dans un tourbillon de fusions-réorganisations qui se succèdent ou se bousculent : fusion DDE (Equipement) et DDAF (Agriculture), le tout devant être redécoupé et intégré à des directions départementales des préfectures ; fusions des directions régionales de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Industrie ; réorganisation des services des Affaires maritimes par façade maritime... Cette réorganisation a pour seul objectif de satisfaire au dogme libéral du « moins d'Etat », de supprimer des emplois et de concentrer les services de l'Etat en réduisant la présence et les moyens de leurs missions de proximité, malgré les besoins des usagers. Cette restructuration n'est hélas qu'un avant-goût de ce qui se prépare au ministère de la Fonction publique : remise en cause des instances paritaires (CAP et CTP), réduction des compétences des CAP qui ne seraient plus saisies des mutations, remplacement de toutes les primes actuelles par une seule prime individualisée « au mérite » et selon les postes occupés (le montant de cette prime pouvant aller de 1 à 12). Contre ces logiques destructrices, la FSU défend le maintien des services publics et de leurs missions, revendique de réelles augmentations de salaire et une réforme globale de la grille indiciaire, pas des primes individualisées contre des suppressions d'emplois pour soldes de tout compte. Pour la FSU, seule une action intersyndicale de toute la Fonction publique construite dans la durée pourra s'opposer efficacement aux effets destructeurs de la RGPP sur les services publics et leurs agents.

Pour l'Enseignement Maritime

La révision générale des politiques publiques impulsée par la majorité politique au pouvoir est fondée sur un principe mensonger : il ne s'agit pas, contrairement à ce qui est énoncé publiquement, de rendre les missions de l'Etat plus efficaces au service de nos concitoyens - ce qui supposerait un préalable une redéfinition claire de ces missions et des périmètres d'intervention des services publics - mais bien de satisfaire au dogme libéral qui exige de réduire le champ d'intervention de l'Etat et le nombre de fonctionnaires dans notre pays et de céder au secteur privé de nombreuses missions de service public. Alors que les dotations de fonctionnement des LPM ont été jusqu'à aujourd'hui relativement préservées, la réduction généralisée et programmée jusqu'en 2012 des dépenses publiques et le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux impactera l'enseignement maritime et l'enseignement supérieur : affaiblissement de la formation sous statut scolaire au profit de l'apprentissage, réorganisation de la carte scolaire autour de pôles de compétences, fermeture probable de certains lycées, restructuration des hydros... Contre l'affaiblissement programmé du service public d'éducation, déjà largement mis en oeuvre à l'Education Nationale et dans l'enseignement agricole public, le SNETAP-FSU oppose le maintien et le développement des missions d'un service public d'éducation de proximité, ancré dans les territoires et au service de tous les citoyens.

Pour un service public de l'environnement et de l'aménagement durable des territoires au service de tous les citoyens et des collectivités



Développer les synergies entre des services qui n'ont guère l'habitude de travailler en commun est évidemment utile, notamment pour une prise en compte des questions environnementales. Mais les incertitudes, les revirements sur les directions départementales, le choix d'avancer à marche forcée vers des DREAL - fusionnant Environnement, Equipement et Industrie -... causent plus d'inquiétude que d'adhésion parmi les personnels. D'autant que le ministère refuse de s'engager sur l'alignement des conditions de travail et du montant des primes sur les situations les plus favorables des anciens ministères...

La mutualisation des fonctions support (comptabilité, juridique, gestion des personnels, formation,...) conduit à constituer des pôles régionaux spécialisés qui s'organisent au détriment des agents qui perdent

leurs interlocuteurs locaux et ignorent les spécificités des différents services.

Pour mettre en place cette réorganisation des services, des décrets dérogeant à toutes les règles du statut des fonctionnaires sont pris : en situation de « réorientation professionnelle », l'agent est mis en disponibilité d'office s'il refuse 3 postes qui lui sont proposés. Un parcours qui peut même se terminer par le licenciement du fonctionnaire...

Dans le contexte de bouleversement général au MEED-DAT et dans toute la Fonction publique, il faut que se développe une résistance qui ne soit ni une opposition stérile ni une défense passive où chacun se contente de porter ses intérêts individuels et corporatistes. Il faut développer en solidarité les actions, aujourd'hui trop souvent isolées.

Nos revendications pour les agents

- La défense des emplois.
- La poursuite et le développement d'un service public de proximité.
- La défense du statut de la Fonction publique et non la remise en cause des garanties statutaires.
- La revalorisation des salaires indiciaires, une réforme de la grille pour tenir compte des qualifications et des compétences de chacun, en particulier pour la catégorie C, généralement peu prise en compte par l'administration, l'égalité entre corps de même niveau (administratifs et techniques) et l'intégration des primes dans les salaires.
- Des postes permettant à la fois aux services d'avoir les moyens d'exercer leurs missions et offrant aux agents de réelles possibilités de déroulement de carrière.



Une complémentarité naturelle entre DRAM et DREAL

Longtemps délaissée par les politiques du ministère de l'environnement, la mer fait aujourd'hui l'objet d'un programme d'actions complet sur la biodiversité : stratégie de création d'aires marines protégées, directive stratégie marine, stratégie de la biodiversité, conservation d'espèces animales menacées. Les outils de la conservation de la biodiversité doivent tous une place importante à la concertation avec les acteurs socio-économiques. C'est en effet un gage d'intégration de ces préoccupations dans les pratiques.

Dès lors, l'approche administrative et juridique, la connaissance des acteurs socio-économiques et de leurs problèmes, les sources d'information, les réseaux de suivi - toutes choses qui sont

au cœur de l'organisation, de la culture et des métiers des DRAM- doivent être considérés comme des apports indispensables.

La complémentarité entre les futures DREAL, directions régionales fusionnées (Environnement, Equipement, Industrie) chargées de conduire ces politiques, et les DRAM doit devenir un atout essentiel. D'autres dossiers relèvent également de cette approche croisée, par exemple l'énergie. Le développement de l'éolien en mer, la captation de l'énergie des marées ouvrent de vastes chantiers administratifs et techniques pour concilier les différents enjeux dont fait l'objet le milieu marin.

Les suppressions de postes : une réalité à l'ex-Equipement que la RGPP va aggraver

Les suppressions d'emplois dans les services de l'ex-Equipement ne sont pas nouveaux : nous avons connu, depuis une vingtaine d'années de 1 000 à 1 500 suppressions d'emploi par an... avant que 35 000 personnes (près de la moitié des effectifs) soient transférées aux départements avec les routes nationales. La RGPP vient couronner ce démantèlement des services.

Mais aujourd'hui, chacun mesure ce que signifient ces « réductions » d'effectifs : abandon de missions de service public, conditions de travail dégradées, stress généralisé touchant toutes les catégories - aux dépens de la santé même des agents.



Oui, la crise est grave et c'est une raison supplémentaire pour nous d'agir et de revendiquer !

« Le président de la République, dans son discours d'Anney, y est allé de sa pique contre ceux qui ont manifesté le 19 octobre : ils ne se rendraient pas compte de la gravité de la crise. Eh bien oui, Monsieur le président, la crise est grave et c'est une raison supplémentaire pour nous d'agir et de revendiquer !

Quand on décide de mettre sur la table 360 milliards d'euros, dont 40 milliards de dépenses, pour sauver le système bancaire face à la crise, quand on prend ainsi des engagements dont on ignore le coût à terme, ne serait-il pas légitime de s'interroger sur les coupes claires que l'on fait subir aux services publics comme aux dépenses sociales ?

A un moment où cette crise touche l'économie dite « réelle » avec une récession désormais indiscutable et un chômage qui s'envole, avec une hausse des prix qui dès cet été a entravé la consommation, peut-on se permettre de refuser d'investir dans les services publics qui sont pour un pays comme le nôtre autant d'éléments d'attractivité ? Peut-on ne pas tout faire pour assurer l'accès de tous les jeunes à des qualifications reconnues ? Peut-on accepter que l'Etat « dégraisse » massivement et condamne au chômage ou aux emplois précaires des dizaines de milliers de jeunes supplémentaires ? Peut-on négliger le levier que constituent les salaires d'environ 5 millions d'agents des services publics ?

En réalité, cette crise financière montre bien que les valeurs de l'intérêt général et du service public auxquelles la population est attachée, doivent l'emporter sur l'appât du gain et la satisfaction des intérêts de quelques uns. Et c'est cette idée qui nous guide et continuera de nous guider. »

Gérard Aschieri
Secrétaire général de la FSU

Contre le repli et le passéisme le SNETAP-FSU défend une autre vision de l'Enseignement Maritime

Une fois encore, l'avenir de l'Enseignement Maritime reste suspendu aux hésitations des directions ministérielles. La seule nomination d'un nouveau ministre ou secrétaire d'Etat - comme ce fut le cas en 2005 avec François Goulard - ou d'un nouveau directeur des Affaires Maritimes, suffit à remettre en cause la réflexion et les politiques éducatives conduites au MEEDDAT. Ces tergiversations permanentes, qui semblent céder davantage aux pressions exercées par des intérêts corporatistes divers plutôt que d'être guidées par l'ambition de préserver et de développer cet enseignement professionnel, entachent sérieusement la lisibilité et l'attractivité de l'enseignement maritime et ne sont pas de nature à souder les personnels des établissements autour d'un projet cohérent, innovant et fédérateur. Le SNETAP-FSU n'accepte pas que le passéisme et le repli sur une identité illusoire encouragés par le corporatisme de quelques uns dictent l'avenir de l'enseignement maritime auquel nous croyons profondément.



Un syndicalisme pragmatique et efficace

Dans les conseils d'administration des établissements, dans les CAP et auprès des différentes directions ministérielles, le SNETAP-FSU œuvre pour la défense de tous les personnels sans aucune distinction. Sa force de conviction et son pragmatisme lui ont permis d'être entendu sur de nombreux dossiers et d'obtenir des avancées significatives pour les personnels :

- renforcement des équipes de surveillance par la création de postes d'assistants d'éducation ;
- ouverture de postes au concours PLPA dans les disciplines générales et mise en place de sessions de préparation au concours PLPA ;
- obtention de l'heure de première chaire pour les classes de baccalauréat professionnel ;
- délégation de crédits supplémentaires pour la formation continue des personnels ;

- création de postes de directeurs adjoints ;
- création de référents disciplinaires (en pont, en machine et pour les disciplines générales) pour l'appui pédagogique ;
- mise en place de groupes de travail pour la mise en œuvre du Bac Pro ;

- accès sur dossier des élèves de Bac Pro CGEM et EMM aux formations d'OCQP et d'OCQM dispensées dans les Hydros de Marseille et de Nantes...

- possibilité pour les ex-OEA surveillants d'accéder au concours interne TEPETA Vie Scolaire ;
- alignement de l'indemnitaire (IAT) des OEA surveillants sur celle des adjoints administratifs de l'enseignement ;
- prise en compte des services mixtes EN/Agriculture/Ministère de l'Equipement pour la transformation des contrats CDD en CDI.



Bac professionnel en 3 ans : les exigences du SNETAP-FSU

Les inquiétudes qui pèsent sur le secteur de la pêche maritime, la faible attractivité de la filière des cultures marines, la pénurie de marins qualifiés dans le secteur de la marine marchande alors que le transport maritime augmente considérablement avec les échanges commerciaux, le développement de la plaisance interrogent tous les acteurs de l'enseignement professionnel maritime et des écoles de marine marchande. Le projet gouvernemental de transformation du Bac professionnel en 3 ans, mis en œuvre et généralisé par l'Education Nationale et étendu à l'Enseignement Agricole à la rentrée 2009, vient percuter sévèrement toutes ces interrogations.

La mise en œuvre précipitée du Bac Pro en 3 ans dans les lycées maritimes pourrait avoir des conséquences désastreuses pour les élèves, pour les personnels, pour l'appareil de formation dans son ensemble et pour les professionnels. La FSU estime que la transformation du Bac Pro mise en œuvre à l'EN et étendue à l'Enseignement Agricole n'est pas directement transposable en l'état à l'Enseignement Maritime compte tenu des spécificités de son enseignement et de son recrutement. Elle exige donc avant toute prise de décision :

- une large consultation de l'ensemble

des acteurs de notre enseignement professionnel (administration, armateurs, professionnels, personnels des LPM...)

- une réflexion globale sur l'ensemble des parcours de formation de l'enseignement secondaire maritime et de son articulation avec l'enseignement supérieur
- le renforcement des CAP existants
- une étude prospective à 5 ans sur les flux d'entrée et de sortie des élèves du secondaire maritime et la reconnaissance de la spécificité du métier de marin attestée par les formations complémentaires nécessaires à la certification STCW suivies par les élèves sur le temps scolaire

- l'ouverture de nouvelles options de bac professionnel - nautisme, voile ou électricien de bord - pour répondre aux exigences de qualification exprimées par les professionnels.

La FSU rappelle son attachement à la professionnalisation des formations, aux missions d'insertion scolaire et sociale de l'enseignement maritime et son souci d'élévation des niveaux de qualifications par la création de BTS dans les lycées maritimes, notamment dans les secteurs des cultures marines, de la pêche, de la conduite des navires et de la conduite et de la maintenance des machines.

Il nous reste bien des combats à conduire : résorption de la précarité, création de postes de catégorie B (en vie scolaire et en documentation et dans les services administratifs) dans tous les LPM, déblocage de la situation statutaire des PNT et des ACET, harmonisation des obligations de service des personnels (CPE, OEA surveillants, contractuels...) avec celles en vigueur au ministère de l'Agriculture. Ensemble, nous serons plus forts pour défendre tous les personnels.



unis, nous sommes plus forts

DRAM consultation générale 2008